



DEPARTEMENT
D'ILLE-
ET-VILAINE

CANTON DE
MONTFORT
SUR MEU

COMMUNE
DE
LA CHAPELLE-
THOUARULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Par suite d'une convocation en date du 7 février 2020 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 12 février 2020 à 19h sous la présidence de Monsieur BOHUON, Maire.

Etaient présents: ARMAND Régine, BAUDAIS Gérard, BOHUON Jean-François, BOUQUET Christiane, DUMORTIER Jean, GARIN Julien, JEHANNIN Catherine (a reçu pouvoir de Mme Collet), MORRE Patrick, PASDELOUP Rozenn, TREGRET Thibault, TREHIN Myriem, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement selon l'article L2121-17 du CGCT

Etaient absent(s)/excusé(s): COLLET Madeleine (a donné pouvoir à Mme Jehannin), DESSE Aurélie, DURAND Daniel, GERARD Gaëlle, GUILMOTO Arnaud, LEFEBVRE Pascaline

Secrétaire : TREHIN Myriem

N°11/2020 ZAC de la Niche aux Oiseaux : Présentation d'un projet pour l'îlot 3

Monsieur BOHUON, Maire, accueille M. Julien Bailleul et M. William Champalaune, chargés de la ZAC de la Niche aux Oiseaux à Territoires & Développement, aménageur.

Ils présentent le nouveau projet pour le lot 3, à l'entrée de la ZAC : d'une part, un petit collectif de 9 logements en accession sociale, du T2 au T4, et d'autre part, des maisons de ville individuelles d'environ 100m², à structure bois, préfabriquées en usine, et avec un délai prévu de seulement 6 mois entre le dépôt du permis de construire et la livraison (isolation par l'extérieur et par l'intérieur, chauffage par aérothermie).

Après en avoir délibéré : LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- Prend acte de la présentation qui lui a été faite du projet sur la ZAC pour le lot 3, à l'entrée nord de la ZAC de la Niche aux Oiseaux.

N°12/2020 Présentation des actions 2000/ 2020 d'Agro Sans Frontière-Bretagne

Monsieur BOHUON, Maire, accueille Monsieur Bernard JOUAN, Président de la Délégation Bretagne d'Agro Sans Frontière, accompagné du Trésorier de l'association au niveau régional, pour une présentation des activités de cet organisme.

Monsieur JOUAN fait l'historique des relations, entamées en 2001, entre la Commune de La Chapelle Thouarault et Agro Sans Frontière. La Commune avait souhaité soutenir une association à faibles frais de structure oeuvrant dans le développement durable.

Les objectifs d'Agro Sans Frontière sont en effet de contribuer au développement durable et à la sécurité alimentaire dans les pays du sud, principalement en Afrique subsaharienne. Elle intervient en particulier au Niger, au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal, au Congo et aussi en France.

ASF met ainsi à disposition des experts, des formateurs, des scientifiques pour apporter des solutions durables aux besoins alimentaires dans le respect des hommes et de leurs cultures.

Ainsi, la Commune de La Chapelle Thouarault a soutenu ASF-Bretagne dans ses actions et échanges avec la Commune de Tabelot au Nord-Niger (région d'Agadez, aux confins du désert du Ténére), à raison d'un euro par habitant et par an.

Les actions réalisées sont les suivantes :

- Soutien aux écoles : réparations, fournitures, cantine, denrées alimentaires, jardin scolaire, session d'auto-formation des maîtres des écoles
- Développement du maraîchage et cultures vivrières
- Réparation des dégâts engendrés par les inondations (notamment en 2017 et 2018 : pluies courtes mais très violentes qui détruisent tout sur leur passage, puits, cultures, récoltes, équipements, animaux et parfois pertes humaines)
- Aménagements : notamment, protection des berges des oueds, puits,...

Les difficultés :

- Magasins de stockage : qualité de construction, organisation
- Sécurité : missions devenues risquées
- Suivi dans les échanges

Les projets pour 2020 et après, notamment :

- Protection des berges sur 3 sites (budget estimatif global : 124 000€)
- Poursuite de l'auto-formation des maîtres, autres formations
- Lutte contre le parasitisme dans les cultures

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- Prend acte de la présentation qui lui a été faite des activités de l'association sur ces 20 dernières années sur la Commune de Tabelot, soutenue par la Commune de La Chapelle Thourault depuis 2001

N°13/2020

Ligne de trésorerie 2020 : délégation au Maire

Monsieur Jean-François BOHUON, Maire, rappelle aux conseillers municipaux que la ligne de trésorerie est à renouveler pour 2020. En effet, le contrat pour cette ligne de trésorerie prendra fin en mars prochain, et il est donc opportun de reconduire cette ligne de trésorerie pour 2020.

Les négociations n'étant pas encore abouties, il propose que le Conseil municipal lui donne délégation sur ce dossier et lui permette ainsi de conclure le contrat. Il en sera fait information par la suite au Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2020,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

✓ d'ouvrir un crédit de trésorerie de 150 000 Euros ;

✓ d'autoriser le maire à poursuivre les négociations, à signer le contrat avec l'organisme retenu et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet

N°14/2020

Modification de la quotité hebdomadaire d'un poste

La répartition des tâches a été partiellement revue dans le service scolaire et périscolaire. Un agent voit ainsi son planning modifié suite à cette nouvelle répartition. Son temps hebdomadaire passe de 30.12/35^{ème} à 28.83/35^{ème}.

Après en avoir délibéré : LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

- modifie comme suit le temps de travail, à compter du 1^{er} mars 2020, d'un poste d'Adjoint Technique, de 30.12/35^{ème} à 28.83/35^{ème}

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture

Fait à La Chapelle Thourault le 14 février 2020

.....

Le Maire

Jean-François BOHUON